

**Association Golfique de Saint Sébastien / Loire**

**REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**11 DÉCEMBRE 2018**

**Présents:**

P. LECLERCQ – C. DWEK – C. ALAGHEBAND– A. BERGUE – B. GOURVEZ – JP. BRUNET – G. PORTUGAL – M. COISY – G. NORMANT – G. BERRUET– G. THEPAUT– J. SMYKOWSKI –Y. DE LA PORTE DU THEIL

**Absents excusés:**

Y. MORIN – H. BAILLEUL

Début : 19H10

**PV DU PRÉCÉDENT CA**

Le PV de la réunion du CA du mois de novembre 2018 est approuvé à l’unanimité.

**LES DÉCISIONS PRISES PAR LE C.A.**

1. **Actualisation des statuts de l’AGS et écriture du nouveau règlement intérieur**

Les deux modifications complémentaires des statuts proposées par le groupe de travail sont validées par vote du CA:

inversion de l’ordre des articles 12.1 et 12.2 (page 7) : en plaçant « Compétences » avant « Ordre du jour ».

Ajouter à la fin du paragraphe 13.1 (page 9) « Le CA s'efforcera d'encourager les candidatures parmi les membres actifs afin que la liste des candidats se rapproche du panel de la population des membres actifs »

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vote n° 1-12-2018 | | |
| Oui | Non | Abstentions |
| 13 | 0 | 0 |

L’annonce de l’actualisation des statuts sera faite auprès des adhérents : lors de l’AG du 15 mars, un tableau sera présenté avec la liste des modifications proposées par le CA ainsi que leur justification

Le règlement intérieur sera bâti en tenant compte des nouveaux statuts. Un groupe de travail se chargera de l’écriture du nouveau RI : Jocelyn, Yann, Michel et Gilles B. se portent volontaires : la première réunion aura lieu prochainement et le CA sera informé au fur et à mesure de l’avancée des travaux. Seront abordés successivement : le processus électoral (qui doit être rédigé 45 jours avant l’assemblée générale), l’utilisation du terrain (modalités, restrictions), les sanctions disciplinaires, les rôles des différentes commissions et des domaines d’activités (finances, personnel etc..) ainsi que les responsabilités des administrateurs.

1. **Fiches d’adhésions**

Une phrase tenant compte du RGPD (règlement général de protection des données) sera insérée dans la fiche : elle sera rédigée par Jocelyn.

La phrase :

« *Donnez de votre temps comme bénévole aux manifestations de l’AGS - OUI - NON*»

sera remplacée par

« *Accepteriez vous de donner de votre temps comme bénévole aux manifestations de l’AGS - OUI - NON*».

Un document complémentaire sera proposé pour des demandes de bénévolat.

Dans le futur une adhésion en ligne est souhaitable et dans un premier temps une fiche d’adhésion informatisée pourrait être réalisée (via le logiciel *Prima*).

1. **Projets et Travaux**

Les projets avancent, au rythme de la commune. Il est préférable de ne pas communiquer déjà sur ce thème auprès des adhérents, rien n’étant décidé par la mairie.

Un groupe de travail est crée sous l'égide de la mairie pour étudier ces projets (practices couverts, bunkers, déplacement chalet, toilettes sèches) d'un point de vue technique, juridique et financier.

1. **Grille tarifaire : les modifications pour 2019**

Une augmentation des tarifs de 3,5 % est votée à l’unanimité pour 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vote n° 3-12-2018 | | |
| Oui | Non | Abstentions |
| 13 | 0 | 0 |

* Sur la grille tarifaire seront ajoutés des « droits de jeu » d’un montant de 5 € pour les compétitions et les animations organisées sur le golf de Saint Sébastien (participation correspondant aux frais de gestion : fabrication des cartes de score, consommations offertes).
* Le montant des droits de jeu pour le Grand Prix sont augmentés, passant de 37 à 40 € (avec une réduction de 50% pour les jeunes).
* Une ligne complémentaire « passeport Jeunes Pays de la Loire » à 10 € sera rajoutée à la grille tarifaire.
* Pour les locations de golfettes, prévoir un tarif 9 trous à 20 € et un tarif 18 trous à 30 €.
* Les cours à la carte (non utilisées) sont supprimés de la grille tarifaire.
* L’accompagnement « carte verte » (= gratuit) sera supprimé de la grille mais pourra figurer dans la rubrique « animations ».
* Le seau gratuit offert lors des cours pour le conseil régional sera supprimé.
* Une majoration de 5 € sera ajouté au montant demandé par l’association SGPDL pour les compétitions des « Seniors golfeurs ».

Christophe est chargé de transmettre rapidement à l’accueil les nouveaux tarifs pour permettre l’édition et l’impression des plaquettes d’adhésion (sur fond blanc et non vert en 2019).

1. **Sensibilisation des joueurs aux règles du golf et à l’étiquette**

Les nouvelles règles seront présentées par Cyrille lors d’une demi-journée d’animation au cours de laquelle sera évoquée « l’étiquette ». Cette séance d’animation est prévue en situation de terrain avec des démonstrations sur le parcours et le rappel du « *ready to play*».

En complément d’une journée du « fair play », Gilbert suggère l’organisation d’une journée (ou demi journée) par mois au cours de laquelle 2 membres du CA (munis d’un brassard), à tour de rôle, seraient sur le parcours pour observer et suivre les joueurs, relever les manquements  et rappeler les règles du jeu et l'étiquette. Ce sera aussi l’occasion d’échanges et de discussions avec les joueurs. Gilles B. et Gilbert vont rédiger une fiche « guide » pour le prochain CA.

La « boîte à outils » actuelle accessible aux adhérents restant désespérément vide, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des adhérents : Philippe et Christophe vont s’en charger dans un premier temps (Christophe contactera le golf privé associatif *Isabella* qui a réalisé une enquête similaire auprès de ses adhérents).

<https://golfisabella.fr>

1. **Nomination de Jean NADAUD comme membre d’honneur**

La proposition devant être faite 3 mois avant l’AG donc avant le 15 décembre est votée immédiatement et adoptée à l’unanimité.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vote n° 4-12-2018 | | |
| Oui | Non | Abstentions |
| 13 | 0 | 0 |

* **Autres points**

1. **Prochaine réunion du CA**

Lors de la réunion du CA du 8 janvier seront invités les vérificateurs aux comptes Michel PIMENTA et Robert WABLE.

Jean-Paul se charge de leur transmettre l’invitation par courriel. Ce sera aussi l’occasion de fêter la nouvelle année, autour d’une galette des rois et nous permettra d’échanger avec eux et de leur communiquer les éléments qui leurs seront nécessaires pour la vérification des comptes.

Georges se charge d’inviter également la personne responsable du comité de jumelage avec Porthcawl pour faire connaissance et poursuivre la construction du projet de jumelage golfique.

Les salariés seront invités comme les années passées pour la galette des rois, en début de réunion.

***Séance levée à 22h20***.

**Prochain CA :**

**le mardi 8 janvier 2019 à 19h.**

**Centre Social du Douet, petite salle à 19h**